



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Lourdeurs administratives quant à un envoi postal vers les DOM-TOM

Question écrite n° 31273

### Texte de la question

Mme Michèle de Vaucouleurs attire l'attention de M. le ministre des outre-mer sur la différence qui est opérée entre la procédure d'un envoi postal vers les DOM-TOM et celle d'un envoi en France métropolitaine ou dans l'espace Schengen. En effet, il est à déplorer des lourdeurs administratives et douanières lorsqu'un citoyen situé en métropole veut faire parvenir un colis dans les DOM-TOM. Celui-ci doit remplir plusieurs formulaires comme s'il envoyait ce colis dans un pays étranger. Or les DOM-TOM sont une partie à part entière du territoire national et ne doivent pas pâtir d'une différence quant à leur traitement dans les procédures d'envoi postal. De plus, cette lourdeur administrative peut être un frein dans le développement de ces territoires d'outre-mer, et ainsi être un facteur d'inégalité de traitement et d'injustice sociale. C'est pourquoi elle lui demande si des mesures de simplification sont à venir, celles-ci lui apparaissant nécessaires.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Michèle de Vaucouleurs](#)

**Circonscription :** Yvelines (7<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31273

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** [Outre-mer](#)

**Ministère attributaire :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 juillet 2020](#), page 4938

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)